



Conseil économique et social

Distr. générale
24 janvier 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-quatrième session

Genève, 29-31 mars 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapport sur les activités du Comité exécutif

Rapport sur les activités du Comité exécutif

Note du secrétariat*

I. Mandat

1. À sa trente-neuvième réunion, le 16 décembre 2010, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a adopté l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la Commission. En vertu du Règlement intérieur de la Commission, des documents de base doivent être établis sur les questions de l'ordre du jour provisoire, selon qu'il convient. Le présent document a trait au point 6 de l'ordre du jour de la soixante-quatrième session de la Commission.

II. Fonctions du Comité exécutif

2. Le Comité exécutif a été créé par les États membres de la CEE comme suite à la réforme de 2005. Selon le plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), le Comité exécutif agit au nom de la Commission entre les sessions biennales de celle-ci et peut se saisir de toute question relative aux activités de la CEE conformément à son mandat. Le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les orientations générales définies par la Commission.

* Le présent document a été soumis après la date limite fixée pour la documentation officielle en raison de retards survenus dans la procédure.

3. Le Comité exécutif exerce les principales fonctions ci-après:
 - a) Prépare les sessions de la Commission;
 - b) Assure la cohérence et la supervision des programmes: approuve les programmes de travail des comités sectoriels et examine leur mise en œuvre; approuve la création de groupes relevant des comités sectoriels; examine le cadre stratégique et les descriptifs des programmes; évite les doubles emplois et les chevauchements entre les diverses activités de la CEE; procède à des échanges de vues avec les présidents des comités sectoriels;
 - c) Examine toutes nouvelles questions appelant une décision entre les sessions biennales de la Commission;
 - d) Supervise les travaux du secrétariat.
4. Depuis sa création en 2006, le Comité exécutif a été présidé par un représentant de la Belgique. Au fil des ans, des représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Kirghizistan, de la Serbie et de la Suisse ont assumé les fonctions de vice-président.
5. À sa soixante-troisième session en 2009, la Commission a décidé que le (la) président(e) et les vice-présidents assumeraient également la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif pour la durée de l'exercice biennal.
6. Le Comité exécutif se réunit en fonction des besoins et l'ordre du jour provisoire de chaque réunion est établi par le président, qui consulte à cet effet les vice-présidents et le secrétaire exécutif.
7. Les présidents – ou vice-présidents – des comités sectoriels ont été conviés aux réunions du Comité exécutif afin d'y rendre compte, au moins une fois par an, des travaux de leur comité respectif. À chaque réunion, le secrétaire exécutif informe le Comité exécutif des faits les plus récents et des grandes activités menées par le secrétariat.

III. Principaux résultats

8. Le Comité exécutif a joué activement son rôle d'organe directeur permanent de la CEE, examinant les travaux de tous les comités sectoriels, approuvant leurs programmes de travail et la création d'organes subsidiaires ainsi que la reconduction d'organes existants, et traitant des questions qui devaient être étudiées ou tranchées entre les sessions biennales de la Commission.
9. Depuis la dernière session de la Commission, le Comité exécutif a pris un certain nombre d'initiatives, qui sont énumérées ci-dessous et comprennent les décisions ou les mesures prises dans le cadre de réunions formelles et informelles.

S'agissant des programmes:

- a) Le Comité exécutif a invité les comités sectoriels à étudier les résultats de la session 2009 de la Commission afin de voir comment l'on pourrait donner suite aux idées et suggestions figurant à l'annexe du rapport de celle-ci;
- b) Il a examiné et approuvé le programme de travail de chacun des comités sectoriels;
- c) Il a examiné et commenté le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 avant que celui-ci soit adopté par l'Assemblée générale;
- d) Il a examiné les descriptifs des programmes dans le cadre du projet de budget-programme pour 2012-2013;

e) Il a approuvé un nouveau format permettant de garantir une présentation axée sur les résultats et une planification commune à tous les secteurs. Le nouveau format permet également d'établir des liens plus clairs avec le cadre stratégique et l'approche par groupes utilisés pour les évaluations biennales. Le Comité exécutif a également demandé à tous les comités sectoriels d'utiliser ce format pour l'établissement de leurs programmes de travail à l'avenir.

S'agissant de la structure:

a) Le Comité exécutif a poursuivi ses débats sur le Comité du commerce tout au long de 2009. Un groupe informel sur le Comité du commerce s'est réuni à plusieurs reprises pour préparer la décision du Comité exécutif sur l'avenir du Comité du commerce. Au début de septembre 2009, le Président a également constitué un petit groupe technique qui a examiné toutes les options possibles. Des consultations bilatérales ont également eu lieu afin de trouver une solution susceptible d'être acceptée par toutes les parties. Enfin, le Comité exécutif a approuvé les recommandations qu'il avait faites concernant le Comité du commerce en février 2010 (ECE/EX/5);

b) Il a approuvé la création ou la reconduction de groupes subsidiaires relevant des différents comités sectoriels.

S'agissant de questions ou de manifestations spécifiques:

a) Le Comité exécutif a donné des orientations concernant l'organisation de la Réunion régionale d'examen «Beijing+15», qui s'est tenue en novembre 2009, avec le soutien du groupe informel sur les aspects économiques de la parité des sexes;

b) Il a suivi les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses recommandations concernant le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Il s'est assuré en particulier que, dans ses travaux, le CEFACT-ONU prenait en compte les besoins et les priorités des pays en transition, que la transparence prévalait dans toutes les activités et que le principe selon lequel l'élaboration d'une nouvelle norme devait obligatoirement être appuyée par au moins trois pays était bien appliqué. Le Président du CEFACT-ONU a participé à plusieurs réunions du Comité exécutif afin d'y présenter son rapport sur cette question;

c) Il a révisé les «Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE-ONU» (ECE/EX/2/Rev.1), en supprimant la clause qui précisait que les réunions de ces groupes ne nécessitaient pas de services complets d'interprétation et de traduction, compte tenu de la difficulté d'obtenir des services d'interprétation et de traduction des services de conférence de l'ONUG pour les réunions des groupes subsidiaires de la CEE;

d) Il s'est félicité de l'élaboration du projet de report du délai pour l'introduction du tachygraphe numérique dans le cadre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) et a encouragé les Parties contractantes de l'Union européenne (UE) à l'appuyer. Parallèlement, il a invité les Parties contractantes à l'AETR qui n'étaient pas membres de l'UE à accélérer leurs préparatifs en vue d'introduire le tachygraphe numérique;

e) Il a souligné qu'il était important de veiller à la bonne gouvernance et à la transparence financière du régime TIR;

f) Il a donné des orientations au secrétariat pour préparer la session 2011 de la Commission, notamment fixer les dates et la durée de la session, et choisir les thèmes du débat de haut niveau et d'autres points de l'ordre du jour provisoire.

10. En outre, le Comité exécutif a traité différents sujets et questions soulevés par le secrétariat tels que les priorités et les difficultés de la CEE en matière de programmes dans le cadre de l'élaboration, par le secrétariat, du projet de budget-programme pour 2012-2013, et les activités de coopération technique au sein de la CEE.

IV. L'avenir

11. Au plus fort du suivi de la réforme de la CEE, le Comité exécutif a tenu 11 réunions en 2006 et 9 en 2007. Ce chiffre s'est ensuite stabilisé à 6 ou 7 par an, ce qui semble suffisant pour permettre au Comité d'accomplir sa mission en tant qu'organe directeur de la CEE entre les sessions.

12. Le fait de se réunir en groupes informels en fonction des besoins s'est révélé utile et il faudrait continuer à fonctionner ainsi car cela permet aux représentants présents au Comité d'approfondir des sujets particuliers, de trouver des solutions en cas de divergences d'opinion et de désaccords sur certaines questions, et de préparer à l'avance les débats à mener et les décisions importantes à prendre en séance plénière. Ces groupes, au caractère très informel, peuvent se réunir dans des délais très courts, et s'appuyer sur des documents informels succincts si nécessaire. Une fois les questions réglées, ils ne se réunissent plus. Ce fut le cas, par exemple, du groupe informel sur les questions relatives au Comité du commerce et au CEFAC-ONU. Le seul groupe informel permanent est le groupe informel sur les aspects économiques de la parité des sexes dont l'activité s'intensifie à l'approche des grandes manifestations (par exemple, pendant les préparatifs de la Réunion régionale d'examen «Beijing+15» de la CEE) et décroît à d'autres périodes.

13. L'amélioration de la coopération avec les présidents des comités sectoriels de la CEE mériterait une réflexion plus poussée. Dans le droit fil de la réforme de la CEE, le Comité exécutif rencontre les présidents des comités sectoriels au moins une fois par an au titre d'un point pertinent de l'ordre du jour, lors d'une réunion généralement organisée en marge de la session annuelle de chaque comité. Cette façon de faire permet au Comité exécutif d'exercer ses fonctions de contrôle et de gouvernance sur les différents secteurs. Toutefois, les rapports des présidents des comités sectoriels (présentés à la fois par écrit et oralement sous forme d'exposés) donnent lieu à peu de débats lors des sessions du Comité exécutif et il reste à rendre ce dialogue plus interactif et plus utile pour toutes les parties.

14. Dans le cadre de la réforme de la CEE, le Comité exécutif s'est vu chargé d'examiner et d'approuver les demandes des comités sectoriels concernant la création de nouveaux organes subsidiaires et/ou la reconduction d'organes existants. L'expérience a montré que ces demandes étaient très nombreuses et que chacune avait nécessité l'adoption d'une décision formelle s'appuyant sur des documents formels établis dans trois langues. Afin d'alléger la charge de travail du Comité exécutif et du secrétariat de la CEE, ainsi que des services de conférence de l'ONUG, le Comité exécutif pourrait se pencher sur l'utilité de poursuivre cette pratique, en particulier s'agissant des équipes spéciales restreintes et des groupes d'experts techniques très ciblés qui sont constitués pour accomplir des tâches très précises en moins d'un an.

V. Propositions

15. La Commission souhaitera peut-être:

a) Exprimer son opinion sur la façon dont le Comité exécutif a fonctionné jusqu'à présent;

b) Inviter le Comité exécutif à étudier comment mieux coopérer avec les présidents des comités sectoriels de la CEE afin d'assumer son rôle en matière de gouvernance et de supervision; et

c) Inviter le Comité exécutif à revoir la façon dont il approuve la création d'équipes spéciales ou de groupes d'experts qui sont de petites structures très techniques, dotées de missions particulières à court terme qu'elles doivent mener en moins d'un an.
